AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier CLERMONT-FERRAND

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL

25,00 F

BULLETIN N° 76 de JANVIER 1967.-

CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR 1967

Le Service Central de la Protection des Végétaux (Direction Générale de la Production et des Marchés, au Ministère de l'Agriculture) nous prie de porter à la connaissance des abonnés, la note suivante :

"Pour satisfaire les demandes toujours plus nombreuses des abonnés, les Stations d'Avertissements Agricoles ont été amenées à augmenter le nombre et la précision de leurs observations et à étendre à de nouvelles cultures les conseils donnés dans les Bulletins. Afin de maintenir et de poursuivre l'effort entrepris, il a été nécessaire de fixer le montant des abonnements de la façon suivante" :

1°) Abonnement ordinaire (Bulletin Technique et PHYTOMA) :
25,00 F

2°) Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique et un seul exemplaire de PHYTOMA) :
25,00 F + 10,00 F par série supplémentaire du Bulletin Technique.

3°) Abonnement collectif à plusieurs adresses (un Bulletin Technique à chaque adresse et un seul exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses au choix) :
25,00 F + 15,00 F par adresse supplémentaire.

4°) Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles (Bulletin Technique de chacune de ces Stations et un seul exemplaire de PHYTOMA) :
25,00 F + 15,00 F par Station supplémentaire.

L'abonnement est à verser au Compte Chèque Postal suivant :
Régisseur de Recettes, Service de la Protection des Végétaux -
C.C.P. 5 503-17 - Centre de CLERMONT-FD.

Pour les non-titulaires d'un compte chèque postal, utiliser la formule de mandat-carte ci-jointe (éviter l'envoi de chèques bancaires).

Il est recommandé d'écrire très lisiblement au dos du chèque ou du mandat : Nom, Prénom et adresse complète de la personne qui désire recevoir les avis de traitements, et de préciser les cultures principales qui intéressent l'exploitation.

Quelle que soit la date d'inscription, l'abonnement pour 1967 portera sur la période courant du 1er Février 1967 au 31 Janvier 1968.

ADRESSES DES POSTES DETACHES DU SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX DEPENDANT DE LA CIRCONSCRIPTION DE CLERMONT-FERRAND

Pour toute demande de renseignements concernant la lutte contre les Ennemis des Cultures vous pouvez vous adresser soit, directement à l'Inspection de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier à CLERMONT-FERRAND, soit :

1°) Pour les abonnés du département de la Corrèze, à Monsieur le Contrôleur de la Protection des Végétaux - Mairie de BRIVE - Tél. 24-15-36.

2°) Pour les abonnés des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse à Monsieur le Contrôleur de la Protection des Végétaux - 35, Avenue de la Libération - LIMOGES - Tél. 32-24-13.

3°) Pour les abonnés du département de l'Allier à Monsieur le Contrôleur de la Protection des Végétaux - Préfecture - MOULINS - Tél. 711.

ENVOI D'ECHANTILLONS POUR DETERMINATION

Chaque année de nombreux échantillons se rapportant aux Ennemis des Cultures nous sont adressés, pour détermination.

Ces échantillons arrivent très souvent en mauvais état, sans renseignements permettant de faciliter le diagnostic.

Nous vous demandons :

- d'enfermer les échantillons dans un sac en plastique et de nous les adresser, le jour du prélèvement, dans des emballages résistants.

- de joindre à l'expédition une lettre donnant le maximum de renseignements sur les dégâts observés.

DESINFECTION DES CAIEUX D'AIL

Pour limiter les attaques de Pourriture blanche (Sclerotium) traiter les caïeux avant plantation, après les avoir humectés, avec un produit à base de Quintozène, à raison de 18 grammes de matière active pour 10 kg de semences.

Clermont-Ferrand, le 6 Janvier 1967.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DENIZET

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 626 du 6 Janvier 1967 - 2 500 exemplaires - ABONNEMENT 1966 - Expédition n° 26.